
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 20 août 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absente :

Madame la conseillère Carole Robert Low

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Julie Thérien, adjointe au greffe.

Une employée de la MRC est également présente ainsi que quatre journalistes et trois citoyens.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2019-R-AG202

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 août 2019

Monsieur le conseiller Nicolas Malette appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 300-3 « Suivi dossier du chemin Paugan » ainsi qu'avec l'ajout du point 300-4 inscrit préalablement à son adoption:

300-4 Abandon de projets de développements Internet haute vitesse en milieu rural par BELL – Préoccupations et position de la MRCVG.

ADOPTÉE

2019-R-AG203

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 juin 2019

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 12 juin au 13 août 2019

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 12 juin au 13 août 2019 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-R-AG204

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Partage de ressource humaine en informatique

Considérant le besoin fondamental de brancher tous les résidents à un réseau Internet haute vitesse;

Considérant que les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et du Pontiac possèdent conjointement des infrastructures de fibre optiques qui sont à développer;

Considérant la complexité et la lourdeur de gestion du dossier pour les administrations respectives des MRC;

Considérant le besoin d'expertise technique pour interagir avec les différents paliers de gouvernement et acteurs en informatique et télécommunications;

Considérant que les MRC ont des parcs informatiques à entretenir et que ces derniers sont liés aux infrastructures de fibre, notamment pour leurs infrastructures de serveurs et leurs branchements Internet;

Considérant que le réseau de fibres optiques lie entre elles toutes les municipalités des deux MRC;

Considérant le besoin d'expertise technique pour soutenir ces infrastructures et équipements informatiques municipaux;

Considérant l'annonce de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser la directrice générale de la MRC, Mme Lynn Kearney, à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre d'un partage d'une ressource humaine en informatique;
- D'autoriser la directrice générale de la MRCVG, Mme Lynn Kearney, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du MAMH et à réaliser tous les suivis requis dans ce dossier.

ADOPTÉE

2019-R-AG205

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Réalisation d'un diagnostic sur la collecte de matières résiduelles

Considérant l'objectif intermédiaire de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;

Considérant la stratégie du *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;

Considérant l'orientation 3 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG): « Établir un système efficace de recyclage de la matière organique »;

Considérant le règlement 2019-336 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » adopté par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 16 avril 2019;

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté le 16 avril 2019 la résolution 2019-R-AG113, manifestant son intention d'acquiescer des compétences à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire;

Considérant la nécessité de valider les études préliminaires internes par un diagnostic réalisé par une firme externe spécialisée, afin de fournir aux décideurs locaux des résultats vérifiés et de première qualité en ce qui a trait à la collecte de matières résiduelles;

Considérant que plusieurs firmes possèdent l'expertise nécessaire à la réalisation de ces vérifications et qu'un contrat pourrait être octroyé en ce sens;

Considérant l'annonce de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que les objectifs recherchés par un tel diagnostic cadrent dans les objectifs du programme d'aide du MAMH et que le projet répond aux critères dudit programme.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser la directrice du service de l'environnement de la MRC, Mme Kimberley Mason, à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre d'un diagnostic portant sur la collecte des matières résiduelles;
- D'autoriser la directrice générale de la MRCVG, Mme Lynn Kearney, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du MAMH et à réaliser tous les suivis requis dans ce dossier.

ADOPTÉE

2019-R-AG206

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Création d'un parc régional dans la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant le projet de parc régional du lac des Trente et Un Milles;

Considérant que la MRC et les trois municipalités participantes ont besoin d'accompagnement professionnel afin de bien encadrer les rôles, responsabilités et le partenariat entre les différents acteurs municipaux, la corporation de gestion créée pour le parc et les Ministères concernés;

Considérant que l'accompagnement professionnel requis est préalable à tout avancement dans le projet ;

Considérant l'importance et les retombées projetées de ce projet de développement pour la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant l'annonce de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser la directrice générale de la MRC, Mme Lynn Kearney, à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre de la création d'un parc régional sur son territoire;

- D'autoriser la directrice générale de la MRCVG, Mme Lynn Kearney, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du MAMH et à réaliser tous les suivis requis dans ce dossier.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-R-AG207 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 juin au 20 août 2019

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 19 juin au 20 août 2019, totalisant un montant de 1 181 660,58 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG208 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 juin au 20 août 2019

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 juin au 20 août 2019, totalisant un montant de 557 820,25 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG209 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 août 2019

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 août 2019 totalisant un montant de 190 433,66 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG210 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 20 août 2019

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs du TNO au 20 août 2019 totalisant un montant de 40 208,00 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG211 Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 19 juin au 20 août 2019

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 19 juin au 20 août 2019, totalisant un montant de 40 309,54 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

ÉVALUATION

2019-R-AG212

Date du dépôt de rôles d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale – 1^{er} novembre 2019

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Considérant que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau a été dans l'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre des municipalités suivantes :

Code géographique	Municipalité
83 050	Bouchette
83 005	Denholm
83 010	Low
83 065	Maniwaki
83 055	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
NRN830	Territoires non organisés

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de fixer la date du dépôt des rôles des municipalités de Bouchette, Denholm, Low, Maniwaki, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et les territoires non organisés au 1^{er} novembre 2019.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2019-R-AG213

Entérinement – Embauche de M. Éric Légaré, remplacement au poste d'opérateur

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de M. Éric Légaré, en remplacement au poste d'opérateur, aux conditions de travail en vigueur à la MRC et pour une période indéterminée.

ADOPTÉE

2019-R-AG214

Entérinement – Embauche de M. Maxime Giard au poste de technicien au service de génie municipal

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de Monsieur Maxime Giard au poste de technicien au service de génie municipal devenu vacant au départ de son titulaire, suite au processus de dotation réalisé et en suivi des recommandations du comité de sélection et aux conditions de travail en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET TÉLÉCOMMUNICATION

2019-R-AG215

MRC des Etchemins - Demande d'appui à la résolution 2019-07-23 – Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL)

Considérant la résolution 2019-07-23 adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins afin de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), suite à l'annonce du MTQ de l'insuffisance de fonds pour poursuivre les travaux entamés et planifiés par plusieurs municipalités en regard de ce programme, sans aucune solution de rechange;

Considérant que les municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sont également concernées par la situation exposée par le Conseil de la MRC des Etchemins, comme en fait foi l'adoption de la résolution 2019-R-AG191 par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 2019-07-23 adoptée par le Conseil de la MRC des Etchemins afin de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

ADOPTÉE

2019-R-AG216

Route Maniwaki-Témiscamingue – Entérinement – Octroi du contrat MRCG-1501 « Réalisation d'un relevé Lidar »

Considérant la recherche de prix MRCG-1501 « Réalisation d'un relevé Lidar » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

Considérant que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission la plus basse trouvée conforme, soit celle de Mosaic 3d, au montant de 8 500 \$ avant les taxes;

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi du contrat MRCG-1501 « Réalisation d'un relevé Lidar » à Mosaic 3d, pour un pour un montant de 8 500 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE

2019-R-AG217

Route Maniwaki-Témiscamingue – Entérinement – Octroi du contrat MRCP-1501 « Réalisation d'une étude écologique »

Considérant la recherche de prix MRCG-1501 « Réalisation d'une étude écologique » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

Considérant que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission la plus basse trouvée conforme, soit celle d'AP Enviro-Conseil, au montant de 6 150 \$ avant les taxes;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi du contrat MRCG-1501 « Réalisation d'une étude écologique » à AP Enviro-Conseil, pour un pour un montant de 6 150 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE

Abandon de projets de développements Internet haute vitesse en milieu rural par BELL – préoccupations et position de la MRCVG

Considérant que plusieurs foyers de notre territoire devaient être bientôt desservis par un projet établi par Bell, financé suite à un programme de subventions fédéral obtenu par l'entreprise;

Considérant que toutes nos tentatives pour obtenir le détail des foyers qui seraient desservis sont restées sans réponse par BELL, ce qui a affaibli la confiance des élus municipaux face à l'entreprise;

Considérant que ce manque d'informations ne nous permet de savoir la perte réelle de desserte liée à la récente décision de BELL dans la région;

Considérant que peu importe le nombre de foyers touchés dans la région, la MRC se méfie des engagements pris par l'entreprise dans le contexte où elle souhaite laisser tomber 200 000 foyers canadiens en milieu rural et que le conseil de la MRC souhaite se montrer solidaire des régions touchées;

Considérant que la MRC avait déposé une demande de financement dans ce programme et que le gouvernement fédéral avait alors privilégié le projet de BELL;

Considérant que la position de la MRC a toujours été à l'effet de favoriser les développements issus du milieu plutôt que des grandes entreprises et que la situation actuelle donne raison aux acteurs du milieu;

Considérant que le dossier de développement Internet haute vitesse stagne depuis trop de temps déjà et que cette annonce de Bell ajoute à l'incertitude qui plane dans le développement de ce dossier crucial pour notre communauté;

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'aviser les gouvernements que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite obtenir tous les fonds dédiés à l'origine à BELL par le gouvernement afin de mettre sur pied nos propres développements de fibre optique et revendique la sensibilité des gouvernements aux développements communautaires en milieu rural plutôt que de favoriser les grandes entreprises de télécommunications pour tout futur développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Entérinement et autorisation de signature – Entente de principe intervenue avec les municipalités de Cayamant, Denholm, Kazabazua, Lac Ste-Marie et Messines – Entente établissant les conditions relatives au transfert d'équipement et de matériel relatifs à la collecte de matières résiduelles (article 678.0.2.4 du Code municipal)

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté le 16 avril 2019 la résolution 2019-R-AG113, manifestant son intention d'acquérir des compétences à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire;

Considérant que le Conseil de la MRC doit se prévaloir des articles 678.0.1 à 678.0.4 du Code municipal pour déclarer sa compétence à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire;

Considérant que les municipalités de Cayamant, Denholm, Kazabazua, Lac Ste-Marie et Messines ont fait parvenir à la MRC les informations visées à l'article 678.0.2.3 du Code municipal, afin d'identifier le ou les employé qui consacre tout son temps de travail à tout ou partie du domaine relativement auquel la MRC a annoncé son intention de se déclarer compétente et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en cette matière ainsi que tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence;

Considérant que conformément à l'article 678.0.2.4 du Code municipal, le Conseil de la MRC doit, pour déclarer sa compétence, et dans le cas où le document visé au premier alinéa de l'article 678.0.2.3 identifie un équipement ou du matériel, conclure avec la municipalité concernée une entente établissant, en cas d'acquisition de compétence par la MRC, les conditions relatives au transfert à celle-ci de l'équipement ou du matériel identifié dans le document;

Considérant les démarches réalisées par la direction générale de la MRC auprès des cinq municipalités concernées par l'application de cette disposition, conjointement avec la directrice du service de l'environnement de la MRC, afin de convenir des modalités à inclure aux ententes à intervenir en vertu de l'article 678.0.2.4 du Code municipal;

Considérant les ententes de principe intervenues entre la MRC et les municipalités de Cayamant, Denholm, Kazabazua, Lac Ste-Marie et Messines dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner les ententes de principe intervenues avec les municipalités de Cayamant, Denholm, Kazabazua, Lac Ste-Marie et Messines en application de l'article 678.0.2.4 du Code municipal et d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer les ententes établissant les conditions relatives au transfert d'équipement et de matériel relatifs à la collecte de matières résiduelles (article 678.0.2.4 du Code municipal) à intervenir avec ces municipalités.

ADOPTÉE

2019-R-AG220

Demande d'enquête sur le processus de traitement des demandes à la direction régionale du MELCC

Considérant les résolutions 2019-R-AG175 et 2019-R-AG190 adoptées récemment par le conseil de la MRCVG;

Considérant que les délais et le processus de traitement des dossiers par le MELCC ont été largement questionnés dans de récents dossiers;

Considérant que malgré la conclusion de dossiers importants récemment et la conclusion imminente de plusieurs autres, des préoccupations demeurent pour tout projet de développement futur à être déposé par des municipalités ou des promoteurs privés;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec une enquête sur le processus de traitement des dossiers déposés au MELCC pour permis et autorisations par le bureau régional de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2019-R-AG221

Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités amies des Aînés – Demande de prolongation de démarche

Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Considérant que le ministère de la Famille (Secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a une démarche active en cours dans ces deux programmes;

Considérant que le projet de Politique Familles-Aînés et les plans d'action afférents déjà déposés au conseil de la MRC et presque finaux;

Considérant que la date limite pour la remise de reddition de compte au ministère de la Famille et au Secrétariat aux aînés est fixée au 15 août 2019;

Considérant que la période estivale entraîne des délais de finalisation du dossier tant au niveau des actions à poser par les conseils municipaux touchés que la planification du lancement de la Politique;

Considérant que le lancement de la Politique de la famille et des aînés n'a pu être réalisé et que les dépenses afférentes n'ont pu être affectées aux budgets rendant la reddition de compte incomplète;

Considérant qu'il serait opportun d'effectuer une demande de prolongation en établissant la date de reddition de comptes au 20 décembre 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser Madame Lynn Kearney, directrice générale de la MRCVG :
 - o De procéder à une demande de prolongation de démarche auprès du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés;
 - o De signer au nom de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau la convention de modification de la convention d'aide financière 2019-2020 dans le cadre des programmes concernés.
- Que le Conseil de la MRCVG s'engage auprès du Ministère de la Famille à compléter la rédaction de sa politique familiale et son plan d'action afin de lui transmettre ces travaux d'ici le 20 décembre 2019;
- Que le Conseil de la MRCVG s'engage auprès du Ministère de la Famille à compléter la rédaction des politiques familiale et plans d'action des municipalités suivantes pour transmettre ensuite l'ensemble des travaux d'ici le 20 décembre 2019 :
 - La municipalité d'Aumond
 - La municipalité de Bois-Franc
 - La municipalité de Cayamant
 - La municipalité de Déléage
 - La municipalité de Denholm
 - La municipalité de Grand-Remous
 - La municipalité de Canton de Low
 - La municipalité de Messines
 - La municipalité de Montcerf-Lytton
 - La municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Que le Conseil de la MRCVG s'engage auprès du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Famille à compléter la rédaction des plans d'action MADA pour les municipalités suivantes et lui transmettre ces travaux d'ici le 20 décembre 2019 :
 - La municipalité d'Aumond
 - La municipalité de Bois-Franc
 - La municipalité de Cayamant
 - La municipalité de Déléage
 - La municipalité de Denholm
 - La ville de Gracefield
 - La municipalité de Grand-Remous
 - La municipalité de Lac-Sainte-Marie
 - La municipalité de Canton de Low
 - La municipalité de Messines
 - La municipalité de Montcerf-Lytton

ADOPTÉE

2019-R-AG222

Réactions quant au financement du Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec

Considérant que les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

Considérant que le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

Considérant que la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

Considérant que le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant que la répartition annoncée reste insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

Considérant qu'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

Considérant l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

Considérant que l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

Considérant que la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

Considérant l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

Considérant qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;
- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quelque soit le territoire qu'elles habitent;
- De transmettre une copie de cette résolution à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à M. Robert Bussière, député de Gatineau, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, M^{me} Guylaine Marcoux, et à la FQM.
- De transmettre une copie de cette résolution aux médias du territoire de la MRC.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2019-R-AG223

Entérinement – Signature du protocole d'entente intervenu entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Mise en œuvre du Plan d'action de la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la signature du protocole d'entente intervenu entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau, par Mme Chantal Lamarche, préfète, et Mme Lynn Kearney, directrice générale.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2019-R-AG224

Parc linéaire – Entérinement – Octroi du contrat MRCP-1803SF « Scellement de fissures »

Considérant la recherche de prix MRCP-1803SF « Scellement de fissures » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Messines;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse de la soumission, celle-ci a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

Considérant que la soumission conforme de 7006098 Canada inc., au coût de 13 896,96 \$, avant les taxes, réparti entre la MRCVG (9 419,52 \$) et la municipalité de Messines (4 477,44 \$).

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat MRCP-1803SF « Scellement de fissures » à 7006098 Canada inc., pour le montant de 9 419,52 \$ avant les taxes et autorise la préfète et la directrice générale à signer tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE

2019-R-AG225

Parc linéaire – Entérinement – Octroi du contrat MRCP-1803RA « Rechargement des accotements tronçon Messines-Gracefield »

Considérant que la recherche de prix MRCP-1803RA « Rechargement des accotements tronçon Messines-Gracefield » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Messines;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse soit celle de Carrière Tremblay et fils a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

Considérant que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission de Carrière Tremblay et fils pour la fourniture et l'installation de MG-20B au montant de 149 772 \$ avant les taxes, montant qui pourrait être moindre à la réalisation du contrat advenant une diminution de la quantité de matériel granulaire nécessaire au projet.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat MRCP-1803RA « Rechargement des accotements tronçon Messines-Gracefield » pour l'installation et la fourniture de MG-20B à Carrière Tremblay et fils., pour un montant maximal de de 149 772 \$ avant les taxes et autorise la préfète et la directrice générale à signer tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE

2019-R-AG226

Parc linéaire – Demande de permission de traverse permanente en surface – M. Daniel Sicard

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l'ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique Itée s'étendant du point milliaire 36,33 dans la municipalité de Low au point milliaire 75,215 dans la municipalité de Messines;

Considérant qu'aux termes de l'article 5 dudit bail, la MRCVG « ne peut occuper, aménager ou utiliser le terrain qu'aux fins d'y développer et d'y exploiter de façon continue le complexe récréotouristique dans le but de permettre l'exercice d'activités de loisir, de plein air et de sports, notamment la motoneige, la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond, tel que défini dans le programme d'aménagement prévu »;

Considérant qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRCVG a déterminé, sur l'immeuble visé par le bail, l'emplacement d'un parc régional linéaire décrété par son règlement 2014-262 et dont les activités sont régies par son règlement 2013-256 permettant la pratique de la randonnée pédestre et à vélo en période estivale (de mi-avril à mi-novembre) et la randonnée à motoneige en hiver, pour certains emplacements;

Considérant que trois saisons sur quatre, le parc régional linéaire consiste essentiellement en un sentier pédestre et cyclable connu sous le nom de Véloroute des Draveurs qui s'étire présentement sur environ soixante-douze (72) kilomètres à travers le centre et le sud du territoire municipalisé de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que M. Daniel Sicard a adressé une demande de permission de traverse permanente du Parc linéaire;

Considérant que la demande vise l'aménagement d'une traverse à proximité du chainage 31+900 entre les lots 5 498 035 et 6 194 955 de la municipalité de Kazabazua;

Considérant qu'il n'existe pas d'autre issue terrestre existante ou pouvant être aménagée permettant de désenclaver le lot;

Considérant que le Parc linéaire requiert des dispositions particulières et que la traverse devra respecter le plan type produit par la MRC;

Considérant que l'emprise du Parc linéaire appartient au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant qu'une telle permission requiert donc l'autorisation du MTQ.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau recommande au MTQ d'accepter la demande présentée par M. Daniel Sicard pour la traverse en surface entre les lots 5 498 035 et 6 194 955 et autorise le représentant désigné de la MRC à conclure une entente avec le demandeur sur avis positif du MTQ.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune question sur la correspondance.

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC

Monsieur Claude Riopel, propriétaire d'une roulotte à la pourvoirie Villa Basque dans la municipalité de Montcerf-Lytton, s'adresse au Conseil de la MRC concernant le dossier des roulettes devenues immeubles. Il affirme qu'il existe une iniquité dans le traitement des dossiers sur le territoire de la MRC. Mme la préfète cède la parole à Mme Kearney, qui rappelle qu'il s'agit d'un dossier actuellement judiciairisé, pour lequel certaines informations ne peuvent donc être discutées publiquement. Elle l'informe que des orientations issues du tribunal administratif et des instances provinciales concernées (ce n'est pas un enjeu unique à notre territoire) devraient aider à la bonne compréhension mutuelle du dossier et à la régularisation de l'enjeu sur l'ensemble du territoire. C'est un dossier qui va prendre plusieurs mois, voir quelques années, à se régler en entier.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-R-AG227

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 29.

Chantal Lamarche
Préfète

Lynn Kearney
Directrice générale